

Peines de 8 mois à 6 ans de prison ferme contre sept personnes poursuivies pour vente de viande canine

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 30-01-2009 19:54:34

Le Tribunal de Première Instance de Casablanca a condamné, jeudi soir, à des peines allant de 8 mois à 6 ans de prison ferme sept personnes poursuivies dans une affaire de vente de viande avariée et de saucisses de viande canine.

Le principal accusé dans cette affaire, boucher de son état, a écopé de 6 ans d'emprisonnement assortis de 10.000 DH d'amende et un de ces complices de 4 ans de prison ferme et d'une amende du même montant.

Trois autres complices se sont vus infliger une peine de 3 ans de prison ferme et une amende de 5.000 DH chacun, alors que deux autres ont été condamnés respectivement à un an et demi de prison ferme (+ 4.000 DH d'amende) et à huit mois de prison ferme (+ 2.000 DH d'amende).

Dans son réquisitoire le ministère public a requis la peine maximale à l'encontre des mis en cause, qui comparaissaient en état de détention, et qui étaient pris en flagrant délit d'écoulement de viande avariée.

Les avocats de la défense ont, pour leur part, demandé l'acquittement des prévenus pour manque de preuves.

Les mis en cause étaient poursuivis notamment pour "vol, fraude et complicité dans la fabrication et la vente de produits consommés par le public, et vente de viande avariée".

Le principal accusé avait été arrêté le 16 janvier courant à Douar Lemkansa (préfecture des arrondissements d'Ain Chock), en possession d'importantes quantités de viande canine et de saucisses avariées.

Il avait avoué, lors de l'enquête judiciaire, avoir procédé au mélange de viande et produits chimiques pour dissimuler l'odeur et la couleur des produits écoulés

MAP